

III – Rapport d'activités :

Denis précise que ces documents se présentent de la même façon que pour l'AG 2011 et comprend des photos, articles de presse et résumés des activités et indique également qu'il a eu beaucoup de mal à récupérer les infos

Afin d'améliorer cette situation, Daniel propose de ne donner la subvention de la région qu'une fois que les rapports d'activités et financiers seront validés par le Président de l'URASCE et transmis aux membres de l'URASCE.

Denis procède ensuite à la lecture du rapport d'activités. Une observation de l'ASCE 16 relative à l'article sur « les 40 ans de l'ASCE 16 ».

La FNASCE n'était pas partenaire de cette manifestation.

Denis indique que le concours de pêche régional organisé par l'ASCET 79 sera rajouté au rapport d'activité.

Aucune autre observation n'ayant été formulée il est procédé au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

IV – Rapport financier :

Le rapport du Vérificateur aux Comptes n'a pas été transmis.

Daniel, Trésorier de l'URASCE LPC fait lecture du rapport financier et apporte quelques précisions :

- c'est 800 € et non 900 qui ont été donnés par la FNASCE pour la Fête de la Culture
- puisque deux manifestations n'ont pas eu lieu (sortie régionale et régional de foot) les comptes de l'URASCE se trouvent « bénéficiaires »
- La FNASCE a versé directement les 1700 € en une seule fois, correspondant à la totalité de la dotation pour le fonctionnement de l'URASCE.

Aucune autre observation n'ayant été émise par les participants, il est procédé au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Daniel procède à la lecture du budget prévisionnel 2013. Quelques modifications sont apportées :

- Régional de Badminton organisé par l'ASCE 16,
- Régional de Karting organisé par l'ASCEET 17
- Régional de Bowling organisé par l'ASCE 16

Une observation : mettre les 500 € du Congrès dans la rubrique « Charges Exceptionnelles »

Cette modification étant faite, il est procédé au vote du budget prévisionnel

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

Le budget prévisionnel est adopté.

V – Rapport d'orientation :

Bernadette, Vice-Présidente de l'URASCE fait la lecture du rapport d'orientation.
Une observation de l'ASCET 23 : supprimer à la ligne 2 « propre à chaque association ».

Modification faite, il est procédé au vote :

– Contre : 0

– Abstention : 0

– Pour : 6

Le rapport d'orientation est adopté.

VI – Lecture du compte rendu de l'AG 2011 du 11 Octobre 2012.

Quelques modifications ont été apportées sur ce compte rendu. Après corrections, il a été validé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de l'URASCE LPC clôt l'Assemblée Générale 2012. en remerciant tous les participants.

Le Président de l'URASCE

Signé

Denis DESBOUCHAGES

